



Lettre d'information N° 59 Avril 2026

- Transformation des CEF en UJPE
- Budget 2026
- Questionnaire SIE de la Fn3s
- "Re-calcul" du ratio fratrie
- Circulaire de tarification 2026
- Actualités Fn3s

Transformation des CEF en UJPE

Chers adhérents de la FN3S, la DPJJ est mobilisée sur la transformation des CEF en UJPE depuis plusieurs mois maintenant. Les réunions s'enchainent au niveau national comme dans les DIRPJJ pour les associations gestionnaires de CEF, lesquelles découvrent les « contours » de ce nouvel établissement dédié aux mineur-e-s délinquant-e-s et les nombreux changements (nouveau cahier des charges, nombre de places augmenté, nombre d'ETP diminué, nouvelle tarification à 3 étages, nouvelle circulaire pénale de la justice des mineurs, thématisation ou spécialisation des CEF, etc..). En fait, on redessine un modèle unique SP/SAH qui inquite à juste titre les associations, les CEF et les équipes de professionnels qui depuis 20 ans ont développé, ici où là, des réponses à l'alternative à l'incarcération. La CNAPE est fortement mobilisée et nous approuvons ses différentes prises de parole, ses plaidoyers, ses notes techniques qui concourent à définir un cadre acceptable pour la « prise en compte » des mineurs et des professionnels. La prochaine réunion semestrielle DPJJ/Fédérations prévue en avril apportera probablement des réponses aux nombreuses interrogations et notamment sur l'épineux dossier de la tarification.

La bonne nouvelle de ce début d'année

C'est l'approbation par les députés du **vote du budget 2026** pour les dépenses et recettes de l'Etat. Ainsi les crédits alloués aux missions régaliennes de la PJJ sont « fléchés », même si nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir « un coup de rabot » non annoncé en décembre 2025, soit - 6,66 % par rapport au budget 2025 et - 2,98 % par rapport à ce qui avait été présenté dans le programme 182.

Pour bientôt !

Pour les SIE, vous avez été nombreux à répondre à notre questionnaire sur l'activité des MJIE par service ce qui montre votre mobilisation et votre attention à cette question d'importance. Une analyse complète sera proposée dans un prochain article de l'**Echo de la Fédé**.

Ratio fratrie

Autre sujet d'actualité, le « re-calcul » du ratio fratrie par les DIRPJJ pour définir pour les 5 ans à venir les nouveaux organigramme. Pour mémoire, les ETP avaient été gelés entre 2019 et 2024 (par sanctuarisation du ratio fratrie) pour permettre une stabilité des emplois. Commencé en 2024 dans certaines régions ou à l'occasion d'une modification du contrat d'objectifs et de moyens et inscrit dans la circulaire de tarification 2025, ce dossier est encore en cours dans certaines DIRPJJ. Ce re-calcul du ratio peut avoir comme conséquences, lorsqu'il augmente, de diminuer les ETP dans certains SIE, (cf. anciens numéros de l'Echo de la Fédé et lettres d'actualités). Nous réaffirmons, ici, que l'instauration du ratio fratrie en 2012 pour le calcul des ETP pour la MJIE en SIE était particulièrement injustifiée. En effet, minorer les emplois au motif que l'investigation de la situation familiale n'est pas à réaliser plusieurs fois dans la même fratrie, c'est mal connaître aujourd'hui la sociologie des familles (séparation des titulaires de l'autorité parentale, garde alternée, rencontres avec d'éventuels TDC, éclatement géographique des parents...).

Si nous sommes favorables aux normes nationales pour calculer les emplois (d'ailleurs revendiquées par d'autres fédérations pour les autres missions de protection de l'enfance (hébergement notamment), le ratio fratrie est particulièrement déstabilisant pour le fonctionnement des SIE (effet yoyo des embauches et des départs). A l'heure où les difficultés de recrutement n'ont jamais été aussi difficiles, se séparer de personnels est un non-sens. Nous soutenons l'initiative des associations qui demandent aux DIRPJJ de surseoir aux décisions autoritaires de diminution des emplois (recours gracieux, rencontres lors des dialogues de gestion 2026, etc ...).

Tarification 2026

La publication de la circulaire de tarification 2026 pour les missions exclusives PJJ (qui a été présentée aux fédérations en janvier dernier) n'est, pour l'heure, pas publiée probablement en lien avec les discussions sur les UJPE toujours en cours.

Actualités Fn3s



Après une nouvelle journée des adhérents très suivie en mars 2026, nous sommes mobilisés vers nos journées d'études de CAEN sur le thème « **Troubles psychiques et fonction parentale, quels enjeux pour le développement de l'enfant ? Entre risques et possibles** » qui se dérouleront en les 17,18, 19 juin prochain.

N'hésitez pas à vous inscrire et à diffuser l'information auprès des collègues de votre association et de vos partenaires.

Merci de votre soutien et de votre confiance.

PROGRAMME DES JOURNÉES D'ÉTUDES À CAEN
